

**« ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE DOMAINE SPORTIF »**  
**NOUVEAU VOLET « SPORT PHARE »**  
**AIDES AUX CLUBS, AU SPORT FÉMININ ET AUX SPORTIFS D'ÉLITE LAUSANNOIS**  
**REPOSE A LA MOTION DE M. ALAIN BRON**

*Rapport-préavis N° 2008/08*

Lausanne, le 28 février 2008

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

### **1. Objet du rapport-préavis**

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité présente le nouveau volet « Sport phare » de sa politique de soutien aux clubs, au sport féminin et aux sportifs d'élite lausannois, qu'ils soient ou non professionnels, avec pour objectifs un soutien accru à la formation des jeunes et la prise en compte des spécificités du sport féminin et du sport d'élite individuel. Elle définit le cadre, la nature et les modalités de ce soutien et sollicite l'octroi d'un crédit budgétaire annuel. Pour 2008, un crédit spécial de fonctionnement de 350'000 francs est demandé.

Elle modifie également le Plan directeur du sport (PDS), dont votre Conseil a pris acte le 26 novembre 2002<sup>1</sup>, et répond à la motion de M. Alain Bron<sup>2</sup> demandant une définition des institutions sportives phares à Lausanne.

### **2. Sport d'élite, sport professionnel et sport-spectacle**

#### *2.1. Préambule*

Le sport et les activités physiques qui lui sont assimilées sont communément associés au bien-être et à la santé. La pratique du sport est ainsi un moyen de lutter contre les effets de la sédentarisation (par exemple, les maladies cardio-vasculaires) ou de maintenir l'autonomie des personnes du 3<sup>e</sup> âge. Il a aussi un rôle social important en permettant à ceux qui le pratiquent, en particulier les enfants, d'apprendre à vivre en groupe, à respecter et à suivre des règles, à se socialiser et à s'intégrer dans la société. Le sport n'est pas seulement pratiqué dans des lieux et des structures qui lui sont dédiés. Il l'est aussi dans la rue et hors de toute structure. En ce sens, notre ville est l'exemple parfait de la pratique sportive actuelle : 67 sports ou disciplines sportives à disposition au sein de 226 clubs ou associations<sup>3</sup>, auxquels s'ajoutent un tout aussi

---

<sup>1</sup> Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, « Plan directeur du sport. Politique municipale en matière de sport. Réponse aux motions Denis Roubaty et Olivier Français », Bulletin du Conseil communal (BCC) 2002, tome II, pp. 672-703.

<sup>2</sup> BCC 2003, tome I, p. 359 et BCC 2003-2004, tome II, pp. 50-53.

<sup>3</sup> A fin 2007, 41'660 personnes (hommes, femmes, enfants) font du sport au sein d'un club sportif lausannois.

grand nombre de possibilités hors structures (des sports de glisse urbaine au fitness, en passant par la randonnée pédestre ou cycliste, etc.). De ces milliers de pratiquants, seul un petit nombre le fait à un haut niveau de compétition et seule une élite au plus haut niveau de la compétition, tant nationale qu'internationale. Mais cette élite, en retour, a un effet, tant sur les pratiquants que les non-pratiquants, principalement les jeunes. Elle permet de s'identifier à ces sportifs – qui ne sont pas toujours des stars grassement payées ; elle contribue à faire connaître, à développer ou simplement à maintenir l'attrait d'un sport et à ce que celui-ci soit pratiqué. Elle ne s'oppose pas au sport de masse, elle en est le complément.

## 2.2. Définitions

Qu'il soit nommé d'élite, professionnel ou « spectacle », le sport de haut niveau fait partie de notre quotidien. Pour aborder et comprendre ce sujet, il convient de définir quelques termes, afin de disposer d'un lexique commun.

- *Sport d'élite* : sport individuel ou collectif pratiqué au plus haut niveau de la compétition nationale, voire internationale, de manière amateur ou professionnelle.
- *Sport professionnel* : sport individuel ou collectif pratiqué au plus haut niveau de la compétition nationale, voire internationale, de manière professionnelle.
- *Sport-spectacle* : sport individuel ou collectif pratiqué au plus haut niveau de la compétition nationale, voire internationale, qui attire un public régulier pendant la durée d'un championnat ou d'une saison et qui bénéficie d'une très forte couverture médiatique.
- *Club fanion* (ou « club phare » ou « institution sportive phare ») : club le plus représentatif d'un sport (inscrit auprès de Swiss Olympic<sup>4</sup>) pratiqué dans notre ville.

Pour des raisons pratiques, nous avons également défini deux catégories de sportifs<sup>5</sup> : le sportif d'élite et le sportif professionnel.

- *Sportif d'élite* : sportif de haut niveau ayant volontairement choisi de pratiquer son sport à titre amateur et exerçant, parallèlement, une profession.
- *Sportif professionnel* : sportif de haut niveau ayant volontairement choisi de pratiquer son sport comme métier à titre individuel ou au sein d'une formation professionnelle ou non.

## 2.3. Le sport professionnel<sup>6</sup>

Lorsqu'on parle de sport professionnel en Europe et en Suisse, on pense immédiatement au football, du fait de sa popularité et de son impact médiatique. Historiquement, il faut attendre 1876 pour constater les premiers cas de professionnalisme dans ce sport. Bien avant, en 1846, le cricket voit se créer un club professionnel et, en 1869, aux Etats-Unis, un club professionnel participe au championnat de baseball. Ce phénomène n'est pas propre aux sports d'équipe. En 1870, de nombreux coureurs à pied sont professionnels et cette même année se déroulent les premiers championnats du monde de billard professionnel. Quant aux femmes, le premier match professionnel de baseball féminin a lieu, aux Etats-Unis, en 1875.

Au début du XXe siècle, les positions sont tranchées : le renouveau des Jeux olympiques, la création du mouvement olympique et des fédérations sportives internationales, nationales, régionales et locales, ainsi que les politiques nationales de promotion du sport, vont ancrer durablement dans l'esprit des gens l'antagonisme entre le sport amateur et le sport « pro »<sup>7</sup>. Puis, dès les années soixante-septante, dans ce qui devient la

<sup>4</sup> Swiss Olympic (anciennement Association olympique suisse) est l'organe fédérateur du sport suisse.

<sup>5</sup> Pour une meilleure lisibilité du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

<sup>6</sup> Pour un historique du sport, nous vous renvoyons à la lecture du rapport-préavis N° 2002/22, « Plan directeur du sport (...) », cf. note 1.

<sup>7</sup> Les sportifs professionnels ne seront admis aux Jeux olympiques qu'à partir de 1992.

société des loisirs, le sport est mis en concurrence avec d'autres activités. Des organisateurs montent des événements dans une optique de « plus » (plus convivial, plus varié, plus spectaculaire ou plus esthétique) et privilégient le point de vue du spectateur et, surtout, du téléspectateur : les épreuves sont transportées dans des lieux faits pour le public et les caméras, les règles sont modifiées en fonction des impératifs de la télévision ou du spectacle<sup>8</sup>. Quant aux médias, presse écrite, puis radio et enfin télévision, ils sont devenus un des éléments constitutifs du sport, en lui assurant une audience et un financement (publicité), et exercent sur lui une pression de plus en plus forte.

Dans ce contexte, celui ou celle qui veut pratiquer un sport au plus haut niveau doit faire un choix, qui signifie plus d'heures d'entraînement, plus de stages à l'étranger pour voir d'autres écoles, d'autres techniques, plus d'heures de condition physique (sans oublier les temps de récupération), au détriment de la vie professionnelle, sans parler de la reconversion et de sa préparation.

Aujourd'hui, tout sport professionnel est d'élite, mais tout sport d'élite n'est pas professionnel.

### **3. Elite sportive lausannoise**

#### *3.1. Lausanne et le sport d'élite*

Les clubs lausannois ont joué un rôle important dans la fondation des fédérations nationales de football en 1895 et de hockey sur glace en 1904. Participant à ces championnats avec des fortunes et sous des noms divers, les clubs de notre ville suivent l'évolution de ces sports, en particulier dans leur professionnalisation. Celle-ci se fait progressivement. Si, en 1937, l'Association suisse de football met fin au professionnalisme dans les clubs de football, celui-ci revient par la petite porte en 1960 (autorisation du semi-professionnalisme) et se généralise dès les années huitante avec l'arrivée du deuxième étranger dans les équipes disputant le championnat (dès la saison 1985-1986, tous les clubs de LNA sont professionnels). A Lausanne, comme dans le reste de la Suisse, les équipes de « Challenge League » (ex-LNB) et de 1<sup>ère</sup> ligue sont semi-professionnelles (lorsque le Lausanne Sport FC évoluait en LNA, les joueurs étaient tous professionnels). La professionnalisation du hockey sur glace est similaire. Les années soixante voient, au sein des clubs, les débuts de joueurs professionnels, en même temps que l'arrivée de joueurs étrangers, et les années huitante consacrent la professionnalisation de la LNA. En 1986, une saison de hockey sur glace compte 36 rencontres, en 2006, 44 rencontres (sans compter les matches de « play off » ou de « play out »). En saison, les entraînements sont biquotidiens. Le hockey sur glace, activité saisonnière à ses origines (et durant de nombreuses années), est devenu une activité annuelle (onze mois d'entraînement et de compétition). En fait, la professionnalisation n'est qu'une adaptation des équipes au milieu dans lequel elles évoluent.

Football et hockey sur glace ont toujours et tout de suite connu un succès populaire, tant à Lausanne que dans le reste de la Suisse. De ce fait, ils ont bénéficié et bénéficient d'une importante couverture médiatique, ce qui leur a permis de susciter l'intérêt des milieux économiques, de franchir le cap de la professionnalisation et du sport-spectacle, et de devenir à leur tour des acteurs économiques. Les autres sports, en particulier collectifs, n'ont pas eu cette opportunité. La taille du bassin de population, donc la capacité économique que représentent notre ville, sa région, mais aussi la Suisse, ne permet que difficilement la survie de plus de deux sports professionnels<sup>9</sup>. De plus, contrairement à une idée reçue et fort répandue,

<sup>8</sup> Introduction, au tennis, du tie-break et des balles de couleur, au judo, des kimonos de couleur, au tir à l'arc, des éliminations directes et de la modification complète de l'aire de tir, en F1, de l'imposition, entre autres, du ravitaillement, au basket-ball, de nouvelles distances de tir et de la modification du temps de jeu, au volley-ball, de la modification du système de comptage des points et du rôle de certains joueurs, etc.

<sup>9</sup> L'importance de la taille du marché (publicitaire, médiatique, etc.), dans lequel évolue un sport, peut être illustrée par le cas de l'Italie où, malgré l'omniprésence du football et le drainage de fonds qu'il représente (même les équipes de 1<sup>ère</sup> ligue sont professionnelles), les championnats de basket-ball et de volley-ball, voire de water-polo, sont professionnels. Ce facteur de la taille critique du marché explique aussi les tentatives infructueuses de professionnalisation et de développement de certains sports en Suisse.

seul un petit nombre de personnes vivent du sport. Ainsi, aujourd'hui, à Lausanne, quatre à cinq joueurs de hockey sur glace (sur un contingent d'une vingtaine de joueurs de la meilleure équipe) sont professionnels, les autres étant semi-professionnels ; dans le domaine du football, aucun joueur ne vit de son sport ; il en va de même pour le basket-ball et le volley-ball (les montants versés aux joueurs étrangers engagés par les équipes lausannoises correspondent à peine aux plus bas salaires versés aux joueurs semi-professionnels de hockey sur glace ou de football, alors que les équipes lausannoises évoluent au plus haut niveau du championnat national). Par ailleurs, Lausanne s'est illustrée également dans les domaines de l'athlétisme, de la gymnastique et du cyclisme. Les carrières individuelles sont toutefois rares, brèves et peu rémunératrices.

### 3.2. Niveau du sport d'élite lausannois

Le sport d'élite, qu'il soit professionnel ou non, sert de modèle, tant pour les pratiquants (surtout pour les jeunes), que pour les non-pratiquants, et joue un rôle important dans le développement du sport. Il est aussi un ciment social, l'occasion d'un mélange des différentes composantes d'une communauté. La diversité du public du LHC (Lausanne hockey club) en est un parfait exemple : des gens d'horizons différents partagent des émotions intenses. Il est aussi un acteur économique, notamment en participant à la promotion d'un lieu ou d'une région. Lausanne offre à ses habitants la possibilité de pratiquer plus d'une soixantaine de sports ou d'activités sportives, parmi lesquels l'ensemble des sports olympiques d'été et la majorité de ceux d'hiver. Les clubs lausannois sont présents dans l'ensemble des championnats suisses, qu'ils concernent des sports collectifs ou individuels. Si, pour ces derniers, la saison sportive est constituée de tournois avec pour point d'orgue une épreuve qui détermine le champion suisse, pour la majorité des équipes, le championnat consiste en une série de rencontres (souvent aller-retour) qui déterminent soit le détenteur du titre national, soit l'accession ou la relégation à un autre niveau de jeu.

Le sport d'élite concerne la pratique au plus haut niveau de la compétition nationale, voire internationale, d'un sport donné. Au vu de la structure du sport suisse, le plus haut niveau de la compétition nationale est constitué des deux niveaux de jeu supérieurs d'un championnat donné (souvent appelés « ligue nationale A – LNA » et « ligue nationale B – LNB »). Quant au « haut niveau international », il est défini par une participation, en relation avec le résultat au niveau national, à un tournoi ou à un championnat international. Ceci déterminé, où se situe le sport lausannois dans le « paysage sportif suisse » ?

#### *Sports collectifs*

Nous considérons comme sports collectifs, les sports qui ne peuvent se pratiquer de façon individuelle sans déformer de manière substantielle la nature et les règles de ce sport et qui comptent au minimum quatre joueurs en permanence sur la surface de jeu<sup>10</sup>. Les sports ci-après répondent à ces critères (en gras, ceux qui correspondent à la définition du sport-spectacle dans notre région) :

baseball	handball	tchoukball
<b>basket-ball</b>	hockey sur gazon	unihockey
curling	<b>hockey sur glace</b>	<b>volley-ball</b>
<b>football</b>	inline hockey	water-polo
football américain	rugby	

<sup>10</sup> Cette définition, plus complète que celle de Swiss Olympic, exclut le beach volley-ball et l'ensemble des compétitions par équipe des sports individuels (escrime, judo, kendo, etc.).

Les clubs lausannois qui pratiquent ces sports ne sont pas tous au plus haut niveau des différents championnats suisses. Les tableaux suivants donnent leur situation en octobre 2007 (en grisé, les sports dont les équipes n'appartiennent pas à la LNA ou à la LNB) :

## EQUIPES MASCULINES

NIVEAU DISCIPLINES	LNA	LNB
Baseball	1	
Basket-ball	1	
Curling		1
Football		1
Football US		
Handball		
Hockey <sup>s</sup> /gazon	1	
Hockey <sup>s</sup> /glace		1
Inline Hockey		1
Rugby		2
Tchoukball	2	
Unihockey		
Volley-ball	1	1
Water-polo		

Le sport féminin tient une place à part. En Suisse, il n'y a pas de championnats féminins professionnels. Seul le semi-professionnalisme existe, en particulier dans le volley-ball, où l'on trouve toutefois quelques joueuses professionnelles de nationalités étrangères.

## EQUIPES FEMININES

NIVEAU DISCIPLINES	LNA	LNB
Basket-ball		1
Curling	1	
Football		
Handball		
Hockey <sup>s</sup> /gazon		1
Hockey <sup>s</sup> /glace		
Tchoukball**	2	
Volley-ball		

\*Le tchoukball est un sport mixte.

Dans les sports collectifs, le baseball, le basket-ball, le curling (hommes et femmes), le football, le hockey sur gazon (hommes et femmes), le hockey sur glace, le inline hockey, le rugby, le tchoukball (sport mixte) et le volley-ball répondent à la définition du sport d'élite.

*Sport individuel*

Présenter un tableau complet du sport d'élite individuel lausannois serait fort complexe et sûrement peu lisible. Toutefois, nous pouvons nous faire une idée de son niveau, en relevant que, lors de la dernière cérémonie honorant les sportifs lausannois méritants, ils furent 72, dans 17 sports différents<sup>11</sup>, à être récompensés pour leurs résultats durant l'année 2007<sup>12</sup>, à savoir avoir décroché un titre de champion suisse

<sup>11</sup> Arts martiaux, athlétisme, aviron, billard français, bowling, boxe, escrime, golf, kayak, marche, natation, plongeon, saut à ski, sport handicap, tennis de table, tir à l'arc, triathlon, twirling.

<sup>12</sup> 69 dans 19 sports différents en 2006 et 53 dans 18 sports différents en 2005.

ou se trouver dans les huit premiers d'un championnat du monde, respectivement dans les trois premiers d'un championnat d'Europe.

### *3.3. Besoins des clubs*

A de nombreuses reprises au cours de ces dernières années, les clubs évoluant dans l'élite sportive – qu'ils soient ou non professionnels – ont fait part de leurs inquiétudes face à l'évolution des championnats dans lesquels ils sont engagés : concurrence sans cesse accrue, augmentation constante des budgets à seule fin de maintenir un certain niveau de compétitivité. Certains, pour ces raisons, ont dû renoncer à une promotion en ligue supérieure, malgré un fort potentiel sportif. Tous demandaient des aides portant sur des points précis de leur budget, afin de pouvoir concentrer leurs moyens sur d'autres.

## **4. Aides aux clubs et sportifs d'élite lausannois**

Depuis la rédaction du Plan directeur du sport en 2002, la situation du sport d'élite lausannois s'est considérablement modifiée. Dans les sports collectifs, et plus particulièrement dans le sport-spectacle, le Lausanne-Sports FC a été mis en faillite après plus d'un siècle d'existence (son successeur est actuellement en LNB) ; le Lausanne Hockey Club a connu des heurts et des malheurs et se retrouve également en LNB ; le Lausanne Olympic Basket Club a changé de nom à de nombreuses reprises et a, lui aussi, connu des fortunes diverses (sous le nom de Lausanne Basket, il évolue en LNA). Seul le LUC Volley-ball a anticipé les mutations du sport-spectacle et se maintient au sommet de l'élite nationale ; toutefois, le volley-ball reste un sport peu médiatisé dans notre pays, ce qui ne lui permet pas de tirer profit économiquement de sa très bonne gestion. Dans les sports individuels, que ce soit au niveau mondial ou au niveau suisse, la concurrence s'est fortement accrue, en nombre, mais surtout en qualité. Il faut, par conséquent, s'entraîner plus et mieux, ce qui implique de pouvoir disposer (ou pouvoir se rendre là où ils se trouvent) d'équipements et d'installations, ainsi que d'un encadrement de pointe.

Le sport d'élite dans son ensemble doit, depuis 2002, souvent pour simplement survivre, moderniser ses structures, rationaliser son fonctionnement, confier à des professionnels certaines tâches et fonctions. Ce phénomène peut également être constaté au sein du sport populaire, certes moins au niveau des clubs que des organes faïtières, qu'ils soient régionaux ou nationaux. Or, cette professionnalisation se fait dans un contexte économique de plus en plus difficile. La globalisation de l'économie touche également ce secteur : la concentration des centres de décision en un seul lieu a pour conséquence une diminution très nette de l'autonomie des centres régionaux ou locaux en matière de sponsoring. La crise économique, qui a traversé notre région, a entraîné une importante diminution de la manne du sponsoring, la concentrant sur quelques sports, quelques équipes ou individus. C'est donc au moment où le sport d'élite a le plus besoin d'argent que celui-ci se fait le plus rare.

### *4.1. Aides actuelles des pouvoirs publics*

#### *Ville de Lausanne*

Une part essentielle de l'effort de la Ville de Lausanne dans le domaine du sport consiste à construire de nouvelles installations, ainsi qu'à entretenir et à rénover celles qui existent, pour répondre, dans la mesure du possible, à la demande des clubs. La mise à disposition de ces installations, gratuitement ou contre la perception d'un loyer symbolique, constitue une aide indirecte, dont bénéficie l'ensemble des clubs sportifs de notre ville. Autre effort consenti par la Ville dans le domaine du sport, les aides directes. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le « Guide pour l'attribution de subventions dans le domaine sportif »<sup>13</sup> définit l'étendue, la forme et les bénéficiaires de ces aides, dont le montant, inscrit au budget de fonctionnement 2007 du service des sports, s'élève à 1'095'000 francs. Le « Guide (...) » se base sur les rapport-préavis « Aide

<sup>13</sup> Il remplace l'« Aide au jeunes sportifs. Règlement et conditions pour l'obtention de subventions » du 26 août 1991.

financière aux clubs sportifs formant des jeunes »<sup>14</sup> et « Plan directeur du sport (...) »<sup>15</sup> et exclut de son champ d'application le sport « senior » (celui pratiqué par la tranche d'âge située entre les juniors et les aînés) et le sport d'élite hors juniors. Par contre, en ce qui concerne les juniors, les aînés et les handicapés<sup>16</sup>, les aides allouées prennent les formes suivantes :

- *Aide au paiement des loyers* : remboursement intégral des locations d'installations communales pour autant que les activités qui s'y déroulent aient fait l'objet d'une annonce de cours auprès du service des sports ; si lesdites activités ne concernent pas uniquement des juniors, le remboursement se fait au prorata du nombre de juniors du club.  
Dans le cas de la location d'installations sportives cantonales, d'autres collectivités publiques ou privées, les clubs doivent établir qu'ils sont dans l'impossibilité d'utiliser des installations de la Ville de Lausanne. Le montant de la subvention est alors établi de cas en cas.
- *Aide à la formation* : versement d'une subvention pour l'organisation de cours en faveur des juniors, des aînés ou des handicapés. La subvention est calculée sur la base du nombre d'unités d'entraînement effectuées par les bénéficiaires domiciliés sur le territoire lausannois. Une unité d'entraînement correspond à un cours dispensé pendant une durée déterminée (45 minutes pour des handicapés, 60 minutes pour des aînés et 90 minutes pour des juniors) par un moniteur / entraîneur reconnu.
- *Aide aux formateurs* : remboursement intégral ou partiel de la formation de base, spécialisée et continue des moniteurs et entraîneurs. Une distinction est faite entre les formations issues de Jeunesse et Sport (J+S) – intégralement remboursées – et celles hors de cette filière – remboursement au cas par cas, au maximum 50 % du montant total.

A ces aides, s'ajoutent l'« aide aux futurs sportifs d'élite »<sup>17</sup>, les aides casuelles (aides financières occasionnelles en faveur des clubs, sollicitées en complément du financement de l'acquisition ou du renouvellement d'équipements et lors de la création de prix / récompenses) et les dispositions particulières pour l'octroi de subventions lors de l'organisation de manifestations sportives.

Certaines équipes de sport-spectacle ont bénéficié et bénéficient d'aides directes de la part de la Municipalité. Ces aides, allouées au cas par cas, ont permis de soutenir le développement de mouvements juniors (Lausanne Basket et FC Lausanne-Sport) et de financer la formation de juniors auprès du Centre Sport-Etudes Lausanne (FC Lausanne-Sport).

### *Canton de Vaud*

Les autorités cantonales soutiennent le sport associatif vaudois, au travers du Fonds du sport, alimenté par les bénéfices de la Loterie Romande. Le Fonds du sport subventionne la réalisation d'infrastructures sportives ou l'achat de certains équipements et aide les « clubs phares en sport collectif » (selon la terminologie du Fonds du sport). Pour bénéficier de cette aide, les clubs doivent évoluer en LNA ou LNB. Le montant du subside dépend surtout des efforts financiers en faveur du mouvement junior, ainsi que du budget total du club et de la popularité du sport. Ce sont les associations cantonales des différents sports, qui annoncent les clubs susceptibles de se voir attribuer une aide. Ils sont une vingtaine à l'heure actuelle.

La Fondation d'aide aux sportifs vaudois (FASV) a pour but de stimuler le sport d'élite dans le canton de Vaud, en soutenant l'organisation d'une formation scolaire et professionnelle appropriée aux besoins des jeunes sportifs de haut niveau et en collectant et distribuant des fonds privés en faveur des sportifs d'élite

<sup>14</sup> Rapport-préavis N° 170, du 30 septembre 1988, BCC 1989, tome I, pp. 153 ss.

<sup>15</sup> Cf. note 1.

<sup>16</sup> Sont qualifiés de « juniors », les sportifs dès l'âge de 6 ans, jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent l'âge de 20 ans. Sont qualifiés d'« aînés », les sportifs au bénéfice d'une rente AVS. Sont qualifiés d'« handicapés », les sportifs en situation d'handicap physique et/ou mental.

<sup>17</sup> Sont qualifiés de « futurs sportifs d'élite » les sportifs, y compris les handicapés physiques, reconnus en tant que tels par leur fédération nationale et au bénéfice d'une « Swiss Olympic Card » ou d'une « Swiss Olympic Talent Card », délivrée par Swiss Olympic.

domiciliés dans le canton. Elle est fortement soutenue par le Service de l'éducation physique et du sport (présence du chef de service au sein du Conseil de fondation) et le Fonds du sport (qui lui verse deux francs pour chaque franc récolté par elle-même). La Fondation attribue aux jeunes sportifs (de 14 à 25 ans) des bourses annuelles de 1'500 à 2'500 francs, renouvelables sur demande. Pour en bénéficier, les jeunes sportifs doivent non seulement être talentueux, mais également avoir un objectif de formation, qui prenne en compte performance sportive et études. En 2007, la Fondation a soutenu environ 50 sportifs.

Les bourses du Fonds du sport vaudois, remises par la FASV, concernent les sportifs d'élite détenteurs d'une « Swiss Olympic Card » (or, argent ou bronze) dans un sport individuel et domiciliés dans le canton depuis au moins trois ans. Ces bourses, qui s'élèvent à 7'000 francs par an, sont renouvelées aussi longtemps que la carte est maintenue. En 2007, vingt sportifs en bénéficiaient.

### *Confédération*

Hors « Jeunesse et Sport » (J+S)<sup>18</sup>, la Confédération ne soutient pas directement le sport suisse, qu'il soit populaire ou d'élite. Son rôle, outre de législatrice, est de coordonner les efforts entrepris par les autres acteurs du sport suisse. Néanmoins, sa présence est indispensable lors de l'organisation de manifestations d'importance nationale ou internationale et à l'occasion de la réalisation d'installations sportives d'importance nationale (CISIN).

## **5. « Sport phare »**

### *5.1. Un nouveau soutien au sport d'élite*

Nous l'avons dit, le sport d'élite et le sport-spectacle sont des modèles auxquels s'identifient les pratiquants et jouent de ce fait un rôle capital dans la promotion, le développement et la pratique du sport par le plus grand nombre. Les équipes évoluant au plus haut niveau de leur championnat participent aussi au rayonnement d'une ville ou d'une agglomération en dehors de ses frontières politiques. La Municipalité, consciente de la difficulté que rencontre le sport d'élite dans le financement de ses activités et reconnaissant sa valeur et son rôle auprès de la population lausannoise, propose de le soutenir de façon plus active, principalement dans le domaine de la location d'installations sportives et de la formation. Il appartient, tant aux clubs qu'aux sportifs, par leur travail, d'obtenir les résultats leur permettant d'évoluer au plus haut niveau et, ainsi, de bénéficier des aides décrites dans le présent rapport-préavis. La Municipalité veut développer un partenariat, tout en respectant un principe fondamental : la non-ingérence de la collectivité dans la structure interne du club ou les activités du sportif d'élite.

Ce nouveau soutien au sport d'élite concernera les sports collectifs, le sport féminin et les sportifs individuels et complétera les dispositions actuelles du « Guide pour l'attribution de subventions dans le domaine sportif », en créant un nouveau volet intitulé « Sport phare », divisé en deux « sous-volets », à savoir :

- *Aides aux clubs d'élite (sports collectifs)* : prise en charge totale ou partielle des frais de location des installations sportives (sur le principe de l'aide au paiement des loyers actuellement en vigueur) et des coûts de formation de la relève de ces clubs.
- *Aides aux sportifs d'élite (sports individuels)* : mise à disposition gratuite des installations sportives de la Ville de Lausanne et octroi d'une bourse annuelle.

---

<sup>18</sup> Le montant versé par la Confédération dans le cadre de J+S aux associations, écoles et clubs vaudois s'élevait en 2006 à 2'995'114 francs, auxquels s'ajoutent 160'036 francs versés au canton de Vaud au titre de la participation aux frais de formation et de perfectionnement.

## 5.2. Aides aux clubs d'élite (sports collectifs)

### 5.2.1. Critères d'attribution

Les clubs désireux de bénéficier de ces nouvelles aides devront disposer d'une équipe (« fanion », « A » ou « phare ») évoluant dans les niveaux supérieurs (ligue nationale A ou B ou dénomination équivalente) de la compétition nationale seniors (adultes) et répondre aux critères suivants :

- disposer d'une équipe comprenant au minimum quatre joueurs de champ (hors remplaçants et encadrement) ;
- avoir statutairement son siège sur le territoire de la commune de Lausanne ;
- appartenir à une fédération sportive nationale ;
- développer une politique active de formation de la relève (juniors) ;
- adopter les règles d'éthique sportive de Swiss Olympic, en particulier en matière de contrôles antidopage (contrôles inopinés)

En cas de relégation à un niveau inférieur aux deux plus hauts niveaux sportifs nationaux, la Municipalité décidera de cas en cas du maintien, de la diminution ou de la suppression de l'aide.

Exceptionnellement, une aide pourra être allouée à un club sur le point d'accéder au niveau supérieur de la compétition nationale.

### 5.2.2. Eléments susceptibles d'être subventionnés

Seront susceptibles d'être subventionnés au titre de l'aide aux clubs d'élite (sports collectifs) :

- les salaires des entraîneurs en charge de la formation des jeunes ;
- les contributions aux frais de fonctionnement d'un mouvement juniors ;
- les frais d'intégration d'un ou de plusieurs jeunes dans un centre de formation (tel le Centre Sport-Etudes Lausanne) ;
- les frais liés aux stages d'entraînement des juniors ;
- divers frais de formation ;
- les frais de location d'installations sportives et administratives (bureaux).

Toutefois, le montant alloué ne pourra dépasser 30 % du budget annuel du club bénéficiaire.

La Municipalité prendra les dispositions nécessaires pour que, dans la plupart des cas, les montants alloués soient versés directement à des tiers prestataires (propriétaires d'installations, centres de formation, formateurs, etc.).

## 5.3. Aides au sport féminin (sports collectifs)

Le sport d'élite lausannois est essentiellement masculin. A l'exception, réjouissante, du curling et du hockey sur gazon, les équipes féminines lausannoises ne figurent pas dans les niveaux supérieurs des championnats nationaux. Or, aujourd'hui, les femmes représentent plus de 40 % des athlètes inscrits aux Jeux olympiques d'été, de nouvelles disciplines sont pratiquées et connaissent un succès grandissant : saut à la perche, football, hockey sur glace, etc. C'est pourquoi, la Municipalité veut encourager le sport féminin et propose d'allouer une aide casuelle d'un montant total de 50'000 francs aux clubs qui, par leurs activités, font la promotion du sport féminin (formation, création de clubs) indépendamment de leur classement actuel.

#### *5.4. Aides aux sportifs d'élite (sports individuels)*

##### *5.4.1. Critères d'attribution*

Un sportif d'élite, qu'il soit ou non professionnel, pourra bénéficier de la gratuité des installations sportives de la Ville de Lausanne et d'une bourse, s'il répond aux critères ci-après :

- être titulaire d'une carte Swiss Olympic or, argent ou bronze en sport individuel ;
- adopter les règles d'éthique sportive de Swiss Olympic, en particulier en matière de contrôles antidopage (contrôles inopinés) ;
- être domicilié sur le territoire lausannois depuis un an au minimum au moment de la demande d'aide ;
- appartenir à une association ou à un club sportif lausannois.

Dans des cas exceptionnels, des dérogations sont possibles. Ces avantages seront renouvelés d'année en année, aussi longtemps que le bénéficiaire disposera d'une carte Swiss Olympic et qu'il déposera une demande de soutien.

##### *5.4.2. Gratuité des installations sportives de la Ville de Lausanne*

Les sportifs d'élite, sur présentation de leur carte Swiss Olympic, bénéficieront de l'entrée gratuite dans les installations sportives gérées par la Ville de Lausanne et de la gratuité de leur location.

##### *5.4.3. Bourse*

La Municipalité propose à votre Conseil de suivre les pratiques du canton de Vaud en la matière et de verser un montant annuel unique de 7'000 francs, quel que soit le budget et le sport pratiqué par le demandeur.

Au moment de la rédaction de ce rapport-préavis, cinq sportifs lausannois bénéficient d'une carte Swiss Olympic, ce qui représente, pour l'heure, une dépense annuelle maximale de 35'000 francs.

##### *5.4.4. Cumul des aides*

L'aide au sportif d'élite peut être cumulée avec une aide du Fonds du sport ou toute autre aide publique ou privée non lausannoise. Néanmoins, les jeunes sportifs d'élite ne pourront cumuler « aide aux jeunes sportifs d'élite » et aide au sens des dispositions du présent rapport-préavis. Dès l'obtention d'une carte Swiss Olympic or, argent ou bronze, ils ne bénéficieront que de cette dernière. Les documents relatifs à l'attribution de subventions dans le domaine sportif seront modifiés en ce sens.

#### *5.5. Gestion de l'attribution des aides « Sport phare »*

La Municipalité chargera le service des sports de la gestion des aides au sport d'élite. Elle édictera des dispositions d'application, qui compléteront et modifieront l'actuel « Guide pour l'attribution de subventions dans le domaine sportif ». Ce nouveau document sera largement diffusé auprès des clubs et des sportifs d'élite et sera disponible sur le site Internet de la Ville.

## 6. Aspects financiers

### 6.1. Crédit annuel

Le crédit annuel nécessaire à la réalisation de l'aide au sport d'élite est estimé devoir ascender, au terme de sa mise en œuvre, à 700'000 francs. C'est pourquoi, la Municipalité propose d'atteindre ce montant par paliers successifs répartis sur trois ans, à savoir :

	2008	2009	2010
Aides aux clubs d'élite	Fr. 300'000.-	Fr. 500'000.-	Fr. 600'000.-
Aides au sport féminin	Fr. 25'000.-	Fr. 50'000.-	Fr. 50'000.-
Aides aux sportifs d'élite	<u>Fr. 25'000.-</u>	<u>Fr. 50'000.-</u>	<u>Fr. 50'000.-</u>
<b>Crédit annuel total</b>	<b><u>Fr. 350'000.-</u></b>	<b><u>Fr. 600'000.-</u></b>	<b><u>Fr. 700'000.-</u></b>

### 6.2. Crédit spécial pour 2008

Compte tenu du fait que, bien évidemment, aucun montant n'a été inscrit, par anticipation, pour couvrir l'aide au sport d'élite, au budget 2008, un crédit spécial de fonctionnement, équivalent au crédit annuel soit 350'000 francs, doit être demandé pour l'année 2008.

## 7. Plan directeur du sport

Dans son « Plan directeur du sport » (PDS), la Municipalité a exprimé, par des principes et des objectifs, son intention de « favoriser l'émergence de l'excellence sportive » et de « soutenir de manière adéquate les clubs professionnels »<sup>19</sup>, tout en réaffirmant la non-intervention de la collectivité dans la gestion interne des associations et clubs sportifs. Les nouvelles aides proposées à votre Conseil répondent aux objectifs fixés dans le PDS et permettent, pour la première fois, de clarifier le statut de l'élite « senior » et de définir une politique en sa faveur.

## 8. Promotion de Lausanne

La présence du CIO, d'institutions et de fédérations internationales sportives ou liées au sport est un véritable atout pour la notoriété de Lausanne, au même titre que la formation, la recherche, le développement durable ou la culture. Le sport populaire, le sport d'élite et le sport-spectacle contribuent à renforcer cette bonne image de notre ville.

Sans aller jusqu'à certains extrêmes rencontrés à l'étranger, où les pouvoirs publics financent directement une seule équipe, un seul sport, afin qu'ils soient le vecteur de la promotion d'une collectivité publique, l'association du nom d'une ville et d'une équipe peut être un moyen important de promotion, en profitant de la notoriété d'un sport et de l'image positive qu'il véhicule. Les mesures présentées dans ce rapport-préavis, en visant, au travers de la relève, le moyen et le long termes, tendent à façonner l'image de demain de la Ville de Lausanne : une cité dynamique, présente à l'échelon national et international, non seulement comme la capitale administrative du sport mondial ou comme promotrice du sport populaire, mais aussi comme une ville de pratique sportive de haut niveau.

<sup>19</sup> Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, « Plan directeur du sport (...) », op. cit., principes 18 (objectif 35), 36 (objectif 79) et 37 (objectif 81).

### 9. Motion de M. Alain Bron

La motion de M. Alain Bron, intitulée « La définition d'institutions sportives phares » a été développée le 8 avril 2003 et a été prise en considération le 2 septembre de la même année<sup>20</sup>.

#### *Rappel de la motion*

Dans les conclusions de sa motion, M. Alain Bron demande à la Municipalité de Lausanne d'étudier la possibilité de définir des institutions sportives phares et de les soutenir à l'image de ce qui existe dans le domaine culturel (Béjart Ballet, Opéra, Théâtre de Vidy et OCL). Au préalable, après avoir brossé un tableau de la situation du sport d'élite lausannois et relevé les similitudes existant entre le sport d'élite et les principales institutions culturelles de notre ville, il estime que seule la présence de représentants des pouvoirs publics à la tête des clubs sportifs phares garantirait une gestion raisonnable dans la durée, une redistribution équitable des éventuels bénéfices et un respect de l'éthique.

#### *Réponse de la Municipalité*

La Municipalité n'entend pas opposer culture et sport. Elle rappelle toutefois que les structures juridiques ne sont pas les mêmes : une majorité de fondations dans le domaine de la culture, une majorité d'associations dans celui du sport (et de sociétés anonymes dans le cas du sport professionnel). Cette différence et ses conséquences expliquent que les pouvoirs publics, en particulier la Ville de Lausanne, refusent de s'immiscer dans la gestion de clubs sportifs. Un autre point important, caractérisant la différence entre les institutions culturelles et les clubs sportifs de notre ville, se trouve dans le fait que les premières ont été voulues et fondées par la Ville, alors que les seconds, soit préexistaient, soit ont été fondés après, par des enthousiastes, mais sans l'intervention de la Ville.

Quant à définir une ou plusieurs institutions sportives phares et la ou les soutenir, la Municipalité refuse de privilégier un sport au détriment d'un autre : la popularité d'un sport, son succès, tant auprès des médias que du public, est par trop éphémère pour justifier une telle approche (même ceux qui nous paraissent établis peuvent disparaître ou tomber dans l'oubli. Pensons au cyclisme et, plus particulièrement, aux épreuves sur piste durant plusieurs jours « 6 jours de » et autres, qui attiraient des milliers de spectateurs et faisaient les grands titres des quotidiens).

La Municipalité rejoint toutefois le motionnaire dans son désir de soutenir le sport d'élite. C'est pourquoi, consciente du rôle joué par le sport et les sportifs d'élite auprès de la population, en particulier des jeunes, et dans la promotion de Lausanne, la Municipalité propose à votre Conseil de soutenir de façon spécifique le sport d'élite lausannois, qu'il soit ou non « sport-spectacle », au moyen des aides décrites ci-avant.

---

<sup>20</sup> Cf. note 2

## 10. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2008/08 de la Municipalité, du 28 février 2008 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité, sur le budget de fonctionnement de 2008, un crédit spécial de 350'000 francs, destiné à apporter un soutien financier au sport d'élite lausannois, montant à inscrire sous la rubrique 2101.365.0 « aides sportives – subventions versées à des institutions » du budget de la direction de la sécurité publique et des sports ;
2. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Alain Bron, intitulée « pour la définition d'institutions sportives phares ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

*Daniel Brélaz*

Le secrétaire :

*Philippe Meystre*

### Incidence sur le budget de 2008

Déficit prévu au budget de 2008		9'158'900.-
Nouveaux crédits votés	11'321'500.-	
Moins recettes	- 10'000'000.-	1'321'500.-
Nouveaux crédits demandés		350'000.-
Présent crédit	350'000.-	
Moins recettes	- .-	350'000.-
Déficit total présumé		<u>11'180'400.-</u>